



Divorce avec une française

Par **marinadu68**, le **16/03/2016** à **15:04**

(Belle-soeur) Bonjour, Je suis originaire du Kosovo. Je suis marié avec une française depuis 1 an et demi. J'ai obtenu un récépissé valable jusqu'au 22 mars 2016. Ma femme vient de déposer une demande de divorce. La réconciliation aura lieu le 30/03. J'ai demandé à la préfecture une autorisation pour rester en France chez mon frère qui lui est en France depuis 5 ans.
La préfecture vient de me répondre négativement. Ils m'ont dit que je vais être expulsé. Que faire ? Merci pour votre réponse.
Puis je m'inscrire auprès de l'OFII ? en tant que demandeur d'asile?
Merci.

Par **amajuris**, le **16/03/2016** à **15:34**

Bonjour,
Pour obtenir l'asile politique, vous devez prouver que votre vie est menacée si vous retournez dans votre pays.
Salutations

Par **marinadu68**, le **16/03/2016** à **15:45**

Merci pour votre réponse. Mais que faire alors ? je suis en France depuis 1 an et demi je parle bien le français et je souhaite ouvrir un petit commerce. Y a t il une dérogation à demander en cas de divorce? du moins pendant toute la procédure du divorce., si oui à qui?
Cordialement